



PIERRELATTE
TERRE DE CURIOSITÉS EN DRÔME PROVENÇALE

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE LOGEMENT

ETAT CIVIL :

ADULTE :

- Copie de la carte d'identité Recto/Verso ou du passeport en cours de validité **pour chacune des personnes majeures à loger**
- Copie de la carte vitale ou numéro de Sécurité sociale

ENFANT MINEUR A CHARGE:

- Copie du livret de famille **ou** carte d'identité **ou** acte de naissance

PERSONNE ÉTRANGERE HORS UNION EUROPÉENNE :

- Copie du titre de séjour en cours de validité

RESSOURCES DU FOYER :

- Copies avis d'imposition n-1 et n-2 (à défaut celui des parents si rattachement familial)
- 3 derniers bulletins de salaire (si salarié)
- Attestation CAF
- Attestation Pôle-Emploi

LOGEMENT ACTUEL :

- 3 dernières quittances de loyer

ou

- Attestation du propriétaire indiquant que vous êtes à jour dans le règlement de vos loyers et charges locatives

PERSONNE HÉBERGÉE :

- Attestation sur l'honneur d'hébergement établie par la personne qui vous héberge + justificatif de domicile de l'hébergeur (quittance, facture EDF, Téléphone...)

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

- Justificatif (AAH, Invalidité...)

Contact :

Sylvie SOULIER
CCAS Pierrelatte
Tel : 04.75.96.88.88
s.soulier@ville-pierrelatte.fr
accueilccas@ville-pierrelatte.fr